

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

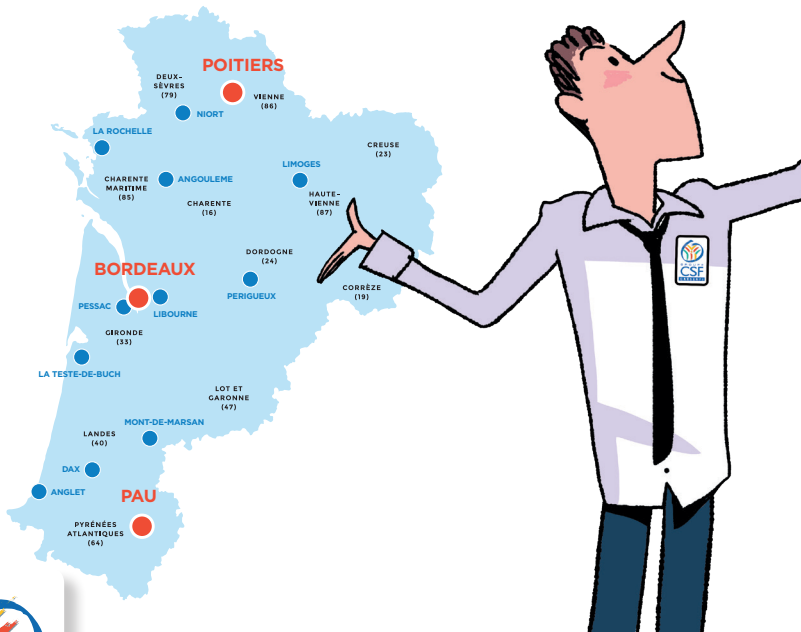
Exemple⁽¹⁾ pour un prêt personnel Partenariat « Installation » d'un montant de 4 000 € sur 48 mois, vous remboursez 48 mensualités de 85,04 € hors assurance facultative. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 1,66 % (taux débiteur fixe 0,995 %). Montant total dû par l'emprunteur : 4 133,92 € dont 52 € de frais d'accession*. Le coût mensuel de l'assurance facultative Décès, Invalidité et Incapacité est de 2,34 € en sus des mensualités ci-dessus. Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1,38%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 112,32 €.

Exemple⁽²⁾ pour un prêt personnel Avantage Partenariat d'un montant de 2 000 € sur 24 mois, vous remboursez 24 mensualités de 84,20 € hors assurance facultative Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 3,61 % (taux débiteur fixe 1 %). Montant total dû par l'emprunteur : 2 072,80 € dont 52 € de frais d'accession*. Le coût mensuel de l'assurance facultative Décès, Invalidité et Incapacité est de 1,16 € en sus des mensualités ci-dessus. Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1,40%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 27,84 €.

* Les frais d'accession intègrent, le cas échéant, le droit d'entrée (22 €) et les frais de cotisation (30 €) soit 52 € pour un seul emprunteur ou 74 € pour 2 co-emprunteurs.

CRÉSERFI

DÉCOUVREZ LES PRÊTS PERSONNELS « AVANTAGE PARTENARIAT » SPÉCIAL SRIAS NOUVELLE-AQUITAINE Offre valable jusqu'au 31 décembre 2019



PRÊT PARTENARIAT « INSTALLATION »

EMPRUNTEZ
de 2 000 € à 4 000 €
sur 24 à 48 mois
à partir de
1% TAEG fixe⁽¹⁾

PRÊT PARTENARIAT

EMPRUNTEZ
2 000 € sur 24 mois
à partir de
1% TAEG fixe⁽²⁾

Le CSF prend en charge une partie du coût du crédit.

CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER :

05 57 81 40 80

(coût d'un appel local)

Rendez-vous sur
CSF.FR



**CRÉDIT
SOCIAL DES
FONCTIONNAIRES**



(1) Dans le cadre de la convention de partenariat avec le CSF, CRÉSERFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 022 577 (www.oriass.fr) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09) propose le Prêt Avantage Partenariat "Installation" de 2 000 € à 4 000 € sur 24 à 48 mois à partir de 1% TAEG fixe (taux débiteur fixe 0,995 %). Il est réservé à tous les agents de la SRIAS Nouvelle-Aquitaine adhérents-cotisants du CSF, après étude de leur situation financière et sur présentation d'un justificatif de dépense en lien avec l'installation de moins de 6 mois. Les agents non adhérents/cotisants du CSF devront s'acquitter d'un droit d'entrée de 22 € et d'une cotisation à 30 €. Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. TAEG fixe de 1% à 4,76% (taux débiteur fixe est de 0,995 %). L'emprunteur dispose d'un droit légal de rétractation.

(2) Le Prêt Avantage Partenariat est un prêt personnel proposé par CRÉSERFI. Il est réservé à tous les agents de la SRIAS Nouvelle-Aquitaine, adhérents-cotisants du CSF, après étude de leur situation financière. Les agents non adhérents/cotisants du CSF devront s'acquitter d'un droit d'entrée de 22 € et d'une cotisation à 30 €. Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. TAEG fixe de 1% à 4,76% (taux débiteur fixe de 1%) pour 2 000 € sur 24 mois. L'emprunteur dispose d'un droit légal de rétractation.

Pour ces 2 prêts, le CSF prend en charge une partie du coût du crédit dans la limite d'une enveloppe de bonification pour 2019 de 75 dossiers pour le Prêt Avantage Partenariat "Installation" et 600 dossiers pour le Prêt Avantage Partenariat. Nombre de dossiers susceptibles de varier en fonction du montant et des durées des prêts octroyés.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Association aux côtés des fonctionnaires et assimilés, le CSF sélectionne au mieux de leurs intérêts des solutions et des services en vue d'améliorer leur qualité de vie. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr).

Les formules d'assurance sont proposées par CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 450 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 008 834 (www.oriass.fr).

Les formules d'épargne, de prévoyance et d'immobilier locatif sont distribuées par PROGRETIS - SARL au capital de 5 000 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - RCS 509 364 972 Paris - Enregistrée à l'ORIAS sous le n°09 050 053 (www.oriass.fr) en qualité de courtier d'assurance et de réassurance et d'IOBSP.

Les informations collectées par le groupe CSF, sont traitées à fin de gérer les adhérents et prospects. Ce traitement est basé sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. Ces informations à destination du groupe CSF, seront conservées pendant trois ans après le dernier contact commercial. Certains partenaires liés contractuellement pour la gestion d'opération de relance et de recouvrement sont susceptibles d'être établis au Maroc. La sécurité des données transférées est garantie par la signature de clauses contractuelles type de Commission Européenne.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez de droits sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité et le droit de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à : Groupe CSF - Service Gestion - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 9, par email à DPO-Groupe-CSF@csf.fr ou sur le site www.csf.fr dans l'espace Mon Compte. Une pièce d'identité pourra vous être demandée. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez également d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par courrier à l'adresse ci-dessus ou via les liens de désinscription présents dans nos courriels.

GRUPE CSF : SERVICES AUX ADHÉRENTS • CRÉDITS • ASSURANCES • ÉPARGNE

Crédit Social des Fonctionnaires, association / CRÉSERFI, société de financement du CSF / CSF Assurances, société de courtage d'assurance du CSF / PROGRETIS, société de conseil en gestion de patrimoine du CSF.